

# La convention de procédure participative mode d'emploi À distance

REF :

DUREE :  
2 heures

PUBLIC  
Avocats,

PRE-REQUIS  
La formation ne nécessite  
aucun pré-requis.

PRIX  
100 € HT soit 120 € TTC

FORMATEUR

- **Françoise BALAGUER,**  
*Avocat au Barreau des  
Pyrénées-Orientales,  
Médiateur, Formateur  
AFPDC*

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Inspirée du droit collaboratif anglo-saxon, la procédure participative est une procédure de négociation entre les parties, conduite par leurs avocats, en vue de régler leur différend.

Entrée dans la loi en 2010, codifiée l'article 2062 du code civil, définit la convention de procédure participative comme « *une convention par laquelle les parties à un différend s'engagent à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur différend ou à la mise en état de leur litige.* ».

## DESCRIPTION / CONTENU

- Apprendre à rédiger une convention de procédure participative

## METHODE PEDAGOGIQUE

Formation associant aspects théoriques et pratiques

Cette formation vous permet de valider 2 heures au titre de la formation continue et est éligible à une prise en charge par le FIF-PL

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

Cette formation a été conçue par un formateur AFPDC, Avocat et Médiateur sensibilisé à la synergie.

Transmission d'un support de cours. Ces supports peuvent être adaptés pour les personnes souffrant de difficultés particulières

## MODALITES D'EVALUATION

Attestation de formation, document qui sera adapté selon le handicap souffert par tout stagiaire

## ACCESSIBILITÉ

Le lieu où se déroule la formation est adapté pour tout stagiaire souffrant d'un handicap moteur, le support pédagogique sera adapté selon le handicap souffert par tout stagiaire et précisé au moment de l'inscription (support numérique, clé usb, typologie luciole, EIDO, open/dyslexie)

